

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Lucien MONNERIE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Mars 2023
Date de l'affichage	21 Mars 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2023 28 Convention avec la Fondation Kerjean

Rapporteur : F. Ballester

La Fondation « Guy & Louise, Henri & Diane, Jean & Marie-Blanche de Polignac » dite Fondation KERJEAN, créée en 1995, accueille à Guidel des artistes et jeunes talents de la musique classique et contemporaine auxquels elle donne l'opportunité de se faire entendre auprès d'un large public.

La Fondation KERJEAN organise durant l'année, à Guidel, des manifestations musicales, à entrées libres ou payantes, auprès de publics diversifiés (adultes, jeunes, scolaires...).

La Ville de GUIDEL soutient ces initiatives et participe à la promotion des activités artistiques de la Fondation.

Il est proposé d'adopter une nouvelle convention afin de formaliser les engagements respectifs de la ville et de la fondation pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.

Ainsi, au terme de cette convention, les subventions attribuées à cette fondation pour pourraient être les suivantes :

Au titre de l'année 2021/2022

Concerts donnés à l'ESTRAN	Vendredi 10 décembre 2021	Le Quatuor de Bretagne	1 000 €
Les intermèdes musicaux à Avalon	Samedi 13 novembre 2021	Mahoko Nakano, <i>piano</i> Laurent Le Flécher, violon	1 000 €
	Samedi 5 mars 2022	WindBreizh Quintette à vent	
	Samedi 30 avril 2022	Le Quatuor Cantiga – violon, guitare, violoncelle	
	Samedi 11 juin 2022	Jeunes talents régionaux de la classe de Laurent le Flécher classe de musique Conservatoire Rennes	
Les concerts scolaires	Jeudi 10 et vendredi 11 mars 2022	Quand viendra la saison nouvelle - chœur de chambre Mélisme	1 500 €

Au titre de l'année 2022/2023

Concerts donnés à l'ESTRAN	Vendredi 7 octobre 2022	Robert Schumann	1 000 €
	Samedi 18 mars 2023	Quatuor de Bretagne Quatre violons et un piano – Gershwin, Kreisler, Prokofiev	
Les intermèdes musicaux à Avalon	Samedi 1 ^{er} octobre 2022	Récital Chopin – Sayat Zaman, piano	1 000 €
	Samedi 3 décembre 2022	Quartet Cantiga-Baile – danse et musique classique	
	Samedi 28 janvier 2023	Quintettes à cordes – altos et violoncelle	
		Duo El Tango - musiques du monde	
Samedi 20 mai 2023	Jeunes talents régionaux classe de musique Conservatoire Rennes		
Les concerts scolaires	Jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023	Quatre violons et un piano	1 500 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le 30 mars 2023

ID : 056-215600784-20230327-DEL_2023_28-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, animations, jumelages et manifestations du 10 mars 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 28 Mars 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

